



Rosières  
près Troyes

CLUB ADL

# PROGRAMME

de 10\* à  
16 ans  
\* jeunes scolarisés  
à partir du collège

5 jours  
Île de loisirs  
Jablins-Annet

Inscriptions avant le 11 juin - Places limitées

SÉJOUR  
du 28 juillet au  
1<sup>er</sup> août 2025

# ÉTÉ

Téleski, kayak, stand up paddle, soirée à thème,  
baignade, jeux de plage, jeux sportifs...

# PROGRAMME DU SÉJOUR D'ÉTÉ

## RÉSERVÉ AUX 10\*-16 ans, scolarisés à partir du collège

# 5 jours

## île de loisirs Jablines-Annet

### ACTIVITÉS

Téleski, kayak (test du gilet obligatoire), stand up paddle, soirée à thème, baignade, jeux de plage, jeux sportifs...

### PRÉSENTATION DE LA BASE DE LOISIRS JABLINES - ANNET

Le centre nautique permet de pratiquer la planche à voile, le dériveur, le kayak...

De nombreux équipements sportifs : 8 courts de tennis extérieurs, des tables de ping-pong, un terrain de football synthétique, 2 aires de jeux multisports et un parcours de disc-golf.

Pour la détente, la base offre un espace pour les promenades, une zone de baignade surveillée, des jeux pour les enfants, un parcours de course d'orientation....

### HÉBERGEMENT / RESTAURATION

Les enfants sont logés dans des roulottes et les repas sont pris en cafétéria.

### ÉQUIPE D'ANIMATION

2 animateurs seront présents pour encadrer les ados. Des nouvelles et des photos du séjour vous seront régulièrement envoyées par le Pôle Enfance Jeunesse via l'adresse mail : [accueil@rosieres10.fr](mailto:accueil@rosieres10.fr)

### DISCIPLINE

Les jeunes s'engagent à respecter :

- Le matériel et les locaux,
- Les règles fixées par l'équipe d'encadrement.

Pendant les activités et les temps de repas, il sera demandé aux jeunes d'éteindre leur portable.

### MÉDICAMENTS

En cas de traitement médical, joindre obligatoirement l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante.

Attention à la date de péremption des médicaments. (Si elle est dépassée, ils ne pourront être donnés).

### OBJETS DE VALEUR

Les jeunes ne devront apporter aucun objet de valeur. Les portables sont autorisés mais devront être confiés à un animateur durant les repas et les activités.

Les animateurs ou la Mairie ne pourraient être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

### TROUSSEAU

Document fourni ultérieurement.

### ARGENT DE POCHE

Chaque jeune gèrera lui-même son argent de poche. Il est conseillé de ne pas leur donner plus de 30 euros. Les animateurs ou la Mairie ne pourraient être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

### INSCRIPTION ET FACTURATION

Le nombre de places pour les séjours est limité à 16 jeunes. Le séjour est à destination des enfants de 10 à 16 ans (jeunes scolarisés à partir du collège).

**La date limite d'inscription est fixée au 11 juin et au-delà de cette date, toute inscription ne pourra être prise en compte qu'en fonction des places disponibles.**

Les inscriptions au séjour seront à régler sur l'espace Famille via l'application PayFip (plateforme de paiement des finances publiques). Les familles, souhaitant payer en espèce, devront effectuer leur règlement à l'accueil de la mairie.

Un paiement en deux fois sera paramétré sur l'espace Famille : 50% à la réservation et 50 % avant début juillet.

Pour les familles bénéficiaires de bons CAF SÉJOURS, il conviendra de transmettre, au plus tôt et avant toute réservation, les documents de la CAF afin que cette aide soit déduite en amont du paiement en ligne.

**À compter du 11 juin, les annulations ne pourront donner lieu à remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical ou autre pièce justificative officielle.**

**Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.**

### TARIFS

TARIFS «ROSIÈRES»		TARIFS «EXTÉRIEURS»	
Quotient Familial <841 €	Quotient Familial ≥ 841 €	Quotient Familial <841 €	Quotient Familial ≥ 841 €
144€	180€	296€	370€